



Début de la séance :	Le 15 Mai 2023 à 19h30 (visioconférence)
Membres présents :	Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Fabrice CARRE, Julien TESSEYRE, Frédéric POCHELU, Vincent LORIOU, Jean-Louis BEAUFORT et Benoît GANDREUIL
Membres absents excusés :	Cyril CHAVANT et Daniel MARCHAND
Membres absents :	Stéphane TANGUY VEYSSIERE

Rappels / Observations

Finales Régionales par Équipes :

La CSR a validé les premiers de poule de la PN à la R3 afin de convoquer ces équipes pour les Finales Régionales par Équipes qui auront lieu les 3 et 4 Juin 2023 à Moncoutant.

Organisation pour le « Barrage » de la 3^{ème} montée en Nationale 3 :

La CSR a validé les 2 équipes qui ont terminé 2^{ème} en PN pour disputer le barrage. Ces 2 équipes sont :

- Poule 1 : CA Béglais (1) ;
- Poule 2 : ASTT Terrasson (1).

Les détails de l'organisation de cette rencontre seront envoyés directement aux 2 clubs.

La validation des classements des poules pour la phase 2 :

La CSR validera les classements lors de sa prochaine réunion le lundi 22 Mai.

Retard pour remonter les résultats dans SPIDv2 :

R1 / Poule 1 : PPC Villeneuve (3) contre JA Dax (1)

Amende 10 euros

R3 / Poule 12 : PPC Villeneuve (4) contre Andernos-Ares (1)

Amende 10 euros

Phase 2 / Journée 7 (officiellement journée 19 dans SPIDv2)
13 et 14 mai 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

PN

- Poule 1** **Périgné (2) contre CAM Bordeaux (4)**
L'équipe de Périgné a 3 joueurs mutés dans sa composition d'équipe, elle n'est pas conforme aux règlements.
Pénalité financière de 30 euros pour joueur non qualifié.
Défaite par pénalité « 8-0 » points partie et « 3-0 » points rencontre.

R1

- Poule 1** **US Miossaise P (1) contre S. Pau ASPTT (1)**
Le joueur URTIAGA Jonathan (n° 3324280) du club de Mios a reçu un carton jaune pour avoir insulté la JA.
La CSR sollicite le Président de la ligue pour envoyer le joueur en IRD (Instance Régionale de Discipline)

- Poule 2** **La Rochelle CPR (2) contre Fouras (3)**
Le joueur LE BARRIER Matis (n°1712916) du club de Fouras n'a pas le classement minimum requis (1000 pts) pour cette division sur les 2 phases (901 pts en phase 1 et 931 pts en phase 2) selon l'article 4.1 du Règlement du championnat par équipes LNATT.
En conséquence, la CSF déclare le joueur non qualifié pour cette rencontre et l'équipe non conforme aux règlements.
Pénalité financière de 30 euros pour joueur non qualifié.
Défaite par pénalité « 14-0 » points partie et « 3-0 » points rencontre.

- Poule 4** **Niort TT (2) contre SA Mérignac (4)**
Le joueur CHAILLOU Erwan (n°3724896) du club de Niort a reçu un carton jaune pour avoir jeté sa raquette. Puis un « Jaune - Rouge » pour jet de raquette sur la table.

Le joueur BOULAIRE Gregory (n°175589) du club de Mérignac a reçu un carton jaune pour avoir jeté sa raquette sur la table.

Le joueur LETOURNEUR Mathis (n°7919038) du club de Niort a reçu un carton jaune pour avoir donné un coup sur le matériel.

R2

Poule 1

PP Nord Gironde (1) contre SA Moncoutant (1)

La joueuse GUILLOTEAU Laura (n°7914077) du club de Moncoutant a abandonné durant sa première partie de simple sur blessure. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Statut « Défaite Normale » pour sa 1^{ème} partie de simple
- Statut « Abandon » pour sa 2^{ème} partie de simple
- Statut « Forfait » pour l'ensemble des autres parties

Un certificat médical a été présenté.

La CSR décide de ne pas faire perdre les points classement sur sa deuxième partie (arrêt de travail de 7 jours obtenu aux urgences). La CSR reclasse sa 2^{ème} partie de Abandon en Forfait. Les statuts des parties sont donc :

- Statut « Défaite Normale » pour sa 1^{ème} partie de simple
- Statut « Forfait » pour l'ensemble des autres parties

Poule 4

Aigrefeuille (2) contre Pompaire (1)

La CSR a bien pris note de l'arrivée du joueur LANDRY Yohan (n°793151) du club de Pompaire à partir de sa deuxième partie de simple. La CSR entérine le résultat de la rencontre.

R3

Poule 14

AL Lescar (3) contre TT Hendayais (2)

Le joueur BRUNET Gilles (n°7914077) du club de Hendaye a abandonné durant sa partie de double sur blessure et n'a pas disputé sa dernière partie de simple. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- Statut « Défaite Normale » pour sa partie de double
- Statut « Abandon » pour sa 3^{ème} partie de simple

Un certificat médical a été présenté.

Prochaine CSR : Lundi 22 Mai 2023.

Fin de la séance 21h00.